



**Mémoire présenté à
l'Office de consultation publique de Montréal
sur la révision de la Charte montréalaise des
droits et responsabilités**

**par la Commission de la démocratie
de Projet Montréal**

Le 13 décembre 2010

***« Les intérêts de SNC Lavalin ne correspondent pas
toujours à ceux de la Ville de Montréal »***

La Commission de la démocratie de Projet Montréal remercie l'Office de consultation publique de Montréal de lui offrir cette occasion de soumettre ses recommandations dans le cadre de la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Introduction

Par le présent document, la Commission de la démocratie de Projet Montréal souhaite lancer un débat plus large sur l'élargissement du rôle de la Charte de Montréal et de présenter quelques recommandations touchant :

- L'inclusion de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* dans la *Charte de la Ville de Montréal*;
- La participation électorale – un défi de taille;
- Clarté et pertinence dans les communications avec les citoyens;
- L'élargissement du mandat de l'Ombudsman;
- L'intérêt du citoyen avant tout;
- Transparence dans les documents budgétaires de la Ville et des arrondissements.

Présentation de Projet Montréal

Projet Montréal est le parti municipal montréalais qui propose à la population de Montréal une autre façon de vivre en ville, centrée sur la qualité de vie de la population qui y habite. Le parti a toujours eu à cœur les préoccupations et les intérêts des citoyens et citoyennes de Montréal qui réfèrent à la fois aux problèmes quotidiens que nous vivons individuellement et aux grands enjeux mondiaux auxquels nous sommes confrontés collectivement.

Considérations générales

Dans son programme électoral, Projet Montréal souhaite que Montréal soit une ville où les habitants ne sont pas considérés comme de simples contribuables, mais bien comme des citoyens à part entière.

Lorsqu'une administration municipale conçoit son rôle comme se limitant à offrir des services normalisés à la population (entretien de la voirie, cueillette des ordures, déneigement), elle peut n'entretenir qu'un minimum de relations avec elle.

Réciproquement, une population qui n'attend de sa Ville que la prestation de services normalisés peut se satisfaire de n'être qu'un figurant. À Projet Montréal, nous avons la conviction que la population montréalaise exige de sa Ville des actions d'envergure

visant l'amélioration de sa qualité de vie, tout comme elle exige de participer activement à la mise en œuvre desdites actions.

Une seule Charte pour la Ville de Montréal

Résultat d'une consultation publique et de la contribution de plusieurs experts, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* constitue un document d'une grande valeur, mais légalement elle reste au niveau d'un règlement municipal.

Pour renforcer le lien entre les élus, les gestionnaires, les employés municipaux, paramunicipaux ou travaillant pour une société contrôlée par la Ville et les citoyens, nous proposons que

Recommandation

- le contenu de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* soit enchâssé dans la *Charte de la Ville de Montréal*, en son préambule.

Nous sommes persuadés qu'une charte unique qui a une valeur de loi, renforcée par des principes et des valeurs, favorisera une meilleure concertation entre les élus, l'administration de la ville et les citoyens et consolidera le rôle de l'Ombudsman. Elle permettra aussi de définir les conditions d'imputabilités des élus et les conditions de rappels des mandats pour les élus.

L'intérêt public avant tout

Depuis sa fondation en 2004, Projet Montréal s'est souvent prononcé en faveur d'une plus grande transparence des instances municipales et a toujours été animé par un souci particulier dans la gestion des biens publics. Nous sommes persuadés que la santé financière de la Ville nous permettra d'avoir les moyens de nos ambitions. Nous considérons que l'intérêt public a été lésé à plusieurs reprises par la manière dont l'argent et les biens publics ont été administrés les quatre dernières années. Nous tenons à exprimer notre profonde inquiétude et désarroi.

Comment la Charte nous a-t-elle protégés?

ARTICLE 35 | Lorsque le motif principal d'une plainte déposée auprès de l'ombudsman relève de la présente Charte et que cette plainte concerne une décision du conseil de la ville, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, l'ombudsman peut faire enquête sur la décision, la recommandation, l'acte ou l'omission faisant l'objet de la plainte.

Toutefois, le premier alinéa du présent article ne s'applique pas lorsque la décision, la recommandation, l'acte ou l'omission visé ou allégué revêt un caractère **essentiellement budgétaire**.

Nous considérons que dans l'article 35, le deuxième paragraphe brime le droit de regard des citoyens sur la gestion de l'avoir public. Au contraire, nous considérons que la charte aurait dû être le principal garde-fou contre les dérives financières auxquelles les contribuables montréalais ont assisté impuissants les quatre dernières années. Il faut absolument modifier les deux chartes qui réglementent le fonctionnement de la Ville (la *Charte de la Ville de Montréal* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*) pour ne plus jamais permettre à une administration municipale et aux organismes paramunicipaux la vente au rabais des biens publics, des immeubles (Gare Viger, Marché Saint-Jacques) ou des terrains (Faubourg Contrecoeur), les surévaluations des contrats données par la Ville à des compagnies privées (le contrat des compteurs d'eau), ou des dépassements démesurés des coûts (Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, contrat Telus).

Recommandation

- Nous proposons l'annulation du deuxième paragraphe de l'article 15.

Renforcement du mandat de l'ombudsman en lui donnant la mission de « l'ombudsman des contribuables »

L'Ombudsman de Montréal possède de larges pouvoirs d'enquête et les représentants ou les employés de la Ville doivent coopérer en lui fournissant des renseignements et des documents.

« Elle intervient lorsqu'elle a des motifs raisonnables de croire qu'un citoyen ou un groupe de citoyens a été lésé, ou est susceptible de l'être, en raison d'une décision, recommandation, acte ou omission de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), d'une société paramunicipale ou d'une société contrôlée par la Ville de Montréal [...].

Elle a aussi juridiction sur les décisions, recommandations, actes ou omissions des personnes qui exécutent des tâches pour le compte de la Ville de Montréal (mandataires/sous-contractants pour la Ville).»

Alors, comment se fait-il que l'Ombudsman de Montréal n'ait pas été saisi relativement à des situations légalement contestables et inéquitablement mise en avant par le contrat sur les compteurs d'eau ou de la vente par la SHDM des terrains du Faubourg Contrecoeur qui brimaient les intérêts des citoyens selon les articles 3, 4, 5, 10, 18 et 22 de la Charte ? Est-ce que la présente Charte aurait-elle permis à l'Ombudsman de tenter d'aborder le problème de la mauvaise gestion des fonds publics et de régler les problèmes par des ententes mutuelles avec les responsables des dossiers avant que la police soit saisie?

Comme depuis le 1^{er} janvier 2006, « l'Ombudsman peut intervenir à l'égard des décisions, recommandations, actes ou omissions émanant du Conseil de la Ville, du

Comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement qui se fondent principalement sur la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* », il nous semble particulièrement important de lui donner un droit de regard sur l'application de la charte dans la saine gestion des finances publiques. Dans cet esprit, nous proposons la modification de l'article 4 de la Charte comme suit :

Recommandation

ARTICLE 4 | « La gestion **saine** et transparente des affaires de la Ville contribue à la promotion des droits démocratiques des citoyennes et des citoyens. **Il est reconnu le droit de regard des citoyens sur la gestion des fonds publics.**

Cet ajout permettra à l'Ombudsman d'être saisi sur des questions de taxation ou des questions budgétaires de la Ville en lui ajoutant un volet de type «**ombudsman des contribuables**».

Participation citoyenne

Voter, un droit, mais aussi une responsabilité

Le vote des citoyens fonde la démocratie représentative dans laquelle nous vivons. De plus, une vie démocratique saine passe par une participation active, informée et responsable des citoyens. L'engagement de la population, son sentiment d'appartenance à la communauté et à son milieu de vie est le gage d'une société saine, ouverte et prospère. Nous considérons que la participation des citoyennes et citoyens, surtout la participation électorale, est l'un des plus grands défis à relever par la Ville. Des taux de participation de moins de 40 % lors des dernières élections municipales montréalaises n'assurent pas la légitimité des élus, même si l'élu a obtenu plus de 50 % des suffrages. En réalité, ce n'est qu'une personne sur cinq qui l'a élu; les quatre autres ont voté ou contre ou ils se sont abstenus. Les quatre autres personnes sont des citoyens qui sont ou qui deviennent désabusés et qui perdent ainsi tout intérêt quant à la vie publique.

Nous proposons trois pistes de réflexion :

Le mode de scrutin

Les modes de scrutin proportionnel valorisent chaque vote et sont plus respectueux de la volonté populaire. Ils permettent une représentation égale entre les femmes et les hommes, en valorisant la diversité ethnoculturelle, ainsi que le pluralisme politique. Ils aident la population à revendiquer des résultats démocratiques.

Recommandation

Nous proposons que l’Ombudman de la Ville, en s’appuyant sur l’article 5 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, dépose une recommandation en faveur d’une réforme du mode de scrutin avant les prochaines élections municipales.

Voter – un droit précieux, mais aussi une responsabilité non assumée

Le parti des abstentionnistes qui est devenu le premier parti à gagner des élections ou des mœurs politiques qui ont eu besoin d’être assainis, voici les deux principales causes qui ont conduit des pays (Australie, Belgique, Italie, Grèce, Brésil, etc.) ou des villes du monde entier à transformer le droit de vote dans un devoir.

Si la tendance se maintient et si le taux de participation aux élections municipales montréalaises continue de diminuer, nous considérons que des mesures exceptionnelles s’imposent.

Recommandation

Nous proposons que l’Ombudman de la Ville, afin de maintenir le taux de participation des citoyens au vote dans une limite assurant une participation saine et une légitimité des élus, en s’appuyant sur l’article 5 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, prend l’initiative et dépose une recommandation pour la tenue d’une consultation sur l’introduction du vote obligatoire sans sanctions.

Élargir le statut d’électeur

Recommandation

À l’instar de plusieurs villes du monde, élargir le statut d’électeur éligible à voter lors d’élections municipales à Montréal à toute personne ayant le statut de résident permanent ou de réfugié au Canada et pouvant prouver qu’elle habite Montréal depuis 6 mois.

Clarté et pertinence dans les communications avec les citoyens

Vous trouverez en annexe A un avis public émis par l’arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Le rôle de cet avis devrait être de faire une annonce publique d’un fait et qu’un citoyen puisse le comprendre l’approuver ou réagir. Comme vous le constaterez vous-même, le croisement de références à des règlements ou des projets de règlements est loin d’assurer l’accessibilité du message. Ce type de formulation décourage les citoyens de s’intéresser à l’activité de la Ville.

Recommandation

Nous proposons que les communications qui s’adressent au public soient formulées de

telle sorte que les références vers des projets de résolutions ou de règlements soient évitées. Surtout, la rédaction de celles-ci devra favoriser la compréhension du plus grand nombre. En ce sens, les documents qui les accompagnent (dessins, cartes, schémas) devront être clairs et lisibles.

Transparence dans la présentation des budgets de la Ville et des arrondissements

Le principal défaut des documents budgétaires de la Ville de Montréal est leur manque de clarté. Ces documents ne nous renseignent aucunement sur le nombre de postes rémunérés au sein de l'administration municipale, ni sur leur définition. En clair, ils ne nous permettent pas de savoir combien les services centraux de la Ville et les arrondissements emploient d'ingénieurs, d'architectes ou d'inspecteurs des travaux.

Quand la Ville centre supprime des postes, ne pourvoit pas certains postes au sein des services centraux ou gèle les dotations des arrondissements, nous n'en connaissons pas les conséquences.

C'est pourquoi nous vous présentons en annexe, à titre d'exemple, le document budgétaire 2011 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ce texte démontre qu'il est possible de produire des documents budgétaires clairs et transparents. Il nous fait découvrir comment les tâches sont réparties entre les employés de l'arrondissement. Il précise en outre le partage des tâches entre ces mêmes employés et ceux du secteur privé qui travaillent avec eux ainsi qu'avec les employés de la Ville de Montréal.

La perte de savoir-faire de la Ville de Montréal nous coûte cher

À compter du début des années soixante, la Ville de Montréal s'était donné un bon savoir-faire. Entre autres, elle avait formé de solides équipes d'ingénieurs, une équipe d'avocats compétents et des inspecteurs qui connaissaient leurs dossiers. La fabrication des cahiers de charge se faisait par les employés de la Ville. L'inspection des travaux était aussi assumée par des employés municipaux. Néanmoins, au cours des dernières années, tout a changé. Des entreprises privées ont assumé ces responsabilités et la Ville de Montréal a perdu de plus en plus son savoir-faire.

Les huit étapes d'un cycle de projet

Nous décrirons maintenant les huit étapes d'un cycle de projet afin de démontrer pourquoi il est essentiel que les documents budgétaires deviennent beaucoup plus clairs et transparents.

Étape 1 – Identification du besoin/du problème

L'étape 1 est la plus cruciale : jamais un corps public ne devrait demander au secteur privé d'identifier à sa place un besoin ou un problème.

Pourtant, c'est ce que la Ville de Montréal a fait en 2002 en confiant à SNC Dessau (un consortium regroupant SNC Lavalin et Dessau) le mandat de mettre en relief les investissements nécessaires pour les 20 prochaines années, besoins estimés en 2002 à 3,2 milliards \$.

À l'été 2007, le Consortium Génieau, composé de Dessau et Simard Beaudry, déposait une soumission relative aux compteurs d'eau au montant de 355 millions \$. Le conflit d'intérêts était évident.

Étape 2 – Définition des termes de référence de l'intervention (approche qui sera retenue pour répondre au besoin/résoudre le problème)

Étape 3 – Rédaction des documents d'appel d'offres, pour un mandat réalisé par le privé

Étape 4 – Évaluation des propositions et adjudication du mandat

En 2004, la Ville a créé un Bureau de projets indépendant des activités quotidiennes de la Ville. La tâche du Bureau de projets était d'assurer la gestion des trois axes majeurs du *Chantier de l'eau*. La Ville a ensuite émis un appel d'offres visant la sélection d'une firme privée pour l'assister sur les trois axes majeurs du *Chantier de l'eau*.

En 2005, la Ville a octroyé à BPR le mandat de la gestion de l'eau à Montréal. Le contrat de 7,4 millions \$, qui prévoyait 100 000 heures de travail sur dix ans, ne concernait que le Volet 3 (ICI).

Le 13 décembre 2007, Le Devoir, sous la plume de Kathleen Lévesque, publiait un premier article parlant d'un conflit d'intérêts dans le cadre du contrat des compteurs d'eau. La firme BPR, qui avait assisté la Ville tout au long de l'appel d'offres et participé au processus de sélection, avait dans l'intervalle tissé des liens d'affaires avec Dessau-Soprin (première alliance en 1995, seconde en octobre 2006, troisième en octobre 2007). On était manifestement en présence d'un autre conflit d'intérêts.

Étape 5 – Réalisation du mandat/des travaux

Dans le cadre d'un projet public, seule l'étape 5 peut être confiée sans réserve au secteur privé.

Étape 6 – Suivi du mandat/surveillance des travaux

La Ville a adopté la pratique d'externaliser le suivi des mandats et la surveillance des travaux à compter de 1994, alors que l'Administration Bourque prenait le pouvoir. Cette pratique s'est perpétuée sous l'Administration Tremblay. La surveillance des travaux

devrait se faire en régie. Autrement, rien ne nous indique qu'il n'y a pas de collusion entre l'entreprise qui fait les travaux et celle qui les surveille.

Étape 7 – Évaluation finale de la qualité de réalisation du mandat/des travaux

Sur la base des documents budgétaires actuels, il est très difficile de savoir qui fait cette évaluation de la qualité de réalisation du mandat ou des travaux. On ne sait pas si cette opération se fait en régie ou par une firme privée. Quoi qu'il en soit, il est certainement difficile pour les employés de la Ville de Montréal d'évaluer la qualité finale des travaux si cette évaluation a été faite par une firme privée tout au long de la réalisation.

Étape 8 – Production d'une attestation de fin du mandat/des travaux

Les documents budgétaires actuels ne permettent pas non plus de savoir qui est le responsable de cette dernière étape.

Les professionnels et les techniciens de la Ville de Montréal doivent retrouver leurs pouvoirs

À partir de 1994, sous la gouverne du maire Bourque puis du maire Tremblay, la Ville de Montréal a confié les huit étapes du cycle de projet au secteur privé. Cette approche a notamment été utilisée pour la stratégie de remise à niveau des infrastructures souterraines, tout particulièrement en ce qui concerne l'adduction d'eau. De fil en aiguille, cela a conduit au « méga scandale » des compteurs d'eau... pour ne citer que cet exemple.

Le rôle des professionnels au service de la Ville, dans ce contexte, est de gérer les contrats confiés au secteur privé. C'est ce que font les avocats, ingénieurs, urbanistes et autres travaillant pour la Ville. Les professionnels de la Ville doivent faire plus que gérer les contrats avec le privé. Ils doivent retrouver leurs pouvoirs de surveillance, de préparation des cahiers de charge et de surveillance des travaux. Sinon c'est la Ville de Montréal qui perd son savoir-faire, comme la Ville le reconnaissait elle-même dans son budget 2010 :

Redonner à la Ville une plus grande expertise

Dans la foulée de l'exercice de renforcement du processus d'octroi et de gestion des contrats publics et des projets, la Ville de Montréal se doit aussi de renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale. La Ville de Montréal entend donc intégrer, au cours de l'année qui vient, de nouvelles ressources lui permettant d'accroître et de maintenir à l'interne sa propre expertise dans divers domaines, dont principalement la gestion de projets, l'ingénierie, l'approvisionnement, les services juridiques et le contrôle financier. À cet effet, la Ville de Montréal entend consacrer une enveloppe de 10 millions \$.

Les documents budgétaires actuels et à venir doivent permettre à tous les citoyens de déterminer si la Ville respecte ses engagements à cet égard.

Recommandation 5

Les citoyens doivent recevoir un budget identifiant tous les **postes des employés** dans tous les services centraux et dans tous les arrondissements. Ces postes doivent être définis par leur fardeau de tâche. (La présentation budgétaire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est un bon exemple à suivre.)

Recommandation 6

Les citoyens doivent être en mesure de savoir si les travaux de réfection des rues, des égouts et des bâtiments municipaux de leur quartier sont de **bonne qualité**.

Recommandation 7

Dans cette perspective, le budget doit préciser qui assure **la planification, la surveillance et le contrôle de qualité des travaux**. Plus spécifiquement, le budget doit permettre aux citoyens de savoir si les ingénieurs de la Ville sont responsables des plans des travaux, si les techniciens de la Ville assurent la surveillance des travaux, si les inspecteurs de la Ville vérifient la qualité du béton et de l'asphalte posés dans les rues de leur quartier.

Recommandation 7

Le budget doit permettre aux citoyens de savoir si la Ville perd son **savoir-faire** au profit d'entrepreneurs privés et s'il y a **collusion** entre les entrepreneurs afin de fixer les prix.

Recommandation 8

Les citoyens doivent être informés que la Ville met en application les recommandations de la **Commission Johnson**.

À la suite de l'écroulement du viaduc Concorde à Laval qui avait fait 5 morts, le gouvernement du Québec avait créé une commission d'enquête dont l'objectif était de faire des recommandations afin qu'un tel désastre ne se reproduise plus. La commission en question était présidée par Me Pierre-Marc Johnson.

Dans son rapport, la Commission Johnson recommandait au gouvernement d'élaborer, en suivant un processus transparent, une politique d'octroi des mandats de génie-conseil pour la conception des ouvrages d'art et la surveillance des travaux de construction.

Cette politique devrait prévoir, outre la prise en compte de la compétence des firmes et des personnes affectées aux projets, l'évaluation des performances antérieures des firmes ayant obtenu, par le passé, des contrats de même nature.

Le critère du coût interviendrait ensuite pour départager les firmes se qualifiant au chapitre de la compétence.

En clair, cela veut dire que tous les entrepreneurs qui présentent des soumissions seraient jugés sur les travaux antérieurs qu'ils ont réalisés avant que leur soumission soit acceptée. Il s'agit là d'un profond changement.

La Commission de la démocratie de Projet Montréal remercie les membres de l'Office de consultation publique de Montréal de bien vouloir prendre ces recommandations en considération.

- ANNEXE A – AVIS PUBLIC
- ANNEXE B – BUDGET 2011 DE L'ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL
- ANNEXE C – BUDGET DE LA VILLE
- ANNEXE D – VARIATION DE L'EFFECTIF

Avis public



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

relativement au second projet de résolution CA10 170209 approuvant le projet particulier PP-50 visant à autoriser l'occupation d'un bâtiment situé au 7325 boulevard Décarie, afin de permettre l'usage véhicules automobiles (vente et location), en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017)

1. – Objet du second projet de résolution et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 juin 2010, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 28 juin 2010, le second projet de résolution CA10 170209 mentionné en titre.

Ce second projet de résolution vise à autoriser l'occupation d'un bâtiment afin de permettre la vente et la location de véhicules automobiles contrairement aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) qui excluent ces catégories des usages autorisés dans la zone.

Les articles 1, 2 et 3 de ce second projet de résolution sont susceptibles d'approbation référendaire. Ainsi, ils peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée 0024 ainsi que des zones contiguës 0004, 0015, 0016, 0034, 0053 et 0060 afin qu'ils soient soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2. – Description des zones

Le plan décrivant la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. Cependant, le secteur visé par le présent avis est le suivant :



3. – Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ainsi que la zone d'où elle provient; être reçue par la soussignée dans les huit jours suivant le présent avis, soit au plus tard le 5 août 2010 à 16 h 30, à l'adresse suivante : Secrétaire d'arrondissement - Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce 5160, boulevard Décarie, bureau 600 Montréal (Québec) H3X 2H9; être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. – Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard du second projet de résolution peuvent être obtenus au bureau de l'arrondissement en communiquant au 514 872-9387.

5. – Absence de demandes

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, le second projet de résolution pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. – Consultation

Ce second projet de résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. Toute personne qui en fait la demande peut en obtenir copie sans frais. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 872-9387.

Le présent avis ainsi que le second projet de résolution et le sommaire décisionnel qui s'y rapportent sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, en cliquant sur « Nos avis publics ».

Donné à Montréal ce 28 juillet 2010.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Identification		Numéro de dossier : 1093779011
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'occupation d'un bâtiment situé au 7325, boulevard Décarie, afin de permettre l'usage véhicules automobiles (vente et location), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).	

Contenu

Contexte

Le propriétaire du bâtiment situé au 7325, boulevard Décarie a déposé une demande de projet particulier pour autoriser la vente et la location de véhicules automobiles dans un bâtiment existant.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a étudié la demande en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Décision(s) antérieure(s)

S.O.

Description

Milieu d'insertion

La propriété visée par la demande est située sur le côté est du boulevard Décarie, à l'intersection nord-est de la rue de Namur. À l'ouest de cet îlot, on note la présence de la station de métro Namur. Par ailleurs, au sud de la rue de Namur, on remarque la présence du chemin de fer du Canadien Pacifique (CPR).

À l'est du boulevard Décarie se trouve le secteur de planification détaillé Namur / Jean-Talon Ouest. L' une des balises d'aménagement pour développer ce secteur vise à limiter la vente d'automobiles et autres activités connexes à la portion de la rue Jean-Talon Ouest située à l'est de l'avenue Victoria.

L'étude des usages existants et autorisés dans le secteur d'usages du projet nous a permis d'établir que la vente et la location de véhicules automobiles et les usages connexes sont des activités courantes dans le secteur du boulevard Décarie. Dans ce secteur, au moins deux bâtiments sont déjà occupés par la vente et la location d'automobiles, sur le côté ouest du boulevard Décarie.

Bâtiment

L'immeuble situé au 7325, boulevard Décarie s'élève sur un étage et occupe un terrain constitué du lot 2 648 709. De facture commerciale, le bâtiment a une superficie d'environ 4 358 m² pour un taux d'implantation de 97 %.

Présentement, le bâtiment accueille un détaillant de pièces et accessoires automobiles et un détaillant de meubles. Un autre détaillant de meubles doit également aménager à cet endroit au cours des prochains mois.

Plan d'urbanisme

La propriété se situe dans un secteur d'emplois, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Ce secteur fait partie d'une portion du territoire de l'arrondissement faisant l'objet d'une planification détaillée dont une des orientations est celle de consolider les secteurs d'emplois et commerciaux.

Par ailleurs, le Chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme vise à limiter la vente d'automobiles dans la portion de la rue Jean-Talon Ouest, à proximité de l'intersection de l'avenue Victoria (à l'est du boulevard Décarie).

Réglementation

L'immeuble à l'étude est situé dans le secteur d'usages mixte regroupant des activités commerciales et industrielles. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) spécifie que, dans cette zone, seuls les usages des catégories suivantes sont autorisés :

- **C.3(9) de la classe C** : la nomenclature C.3(9) représente les commerces qui regroupent les établissements de vente au détail et de services répondant aux besoins et aux particularités des secteurs et dont les activités des commerces génèrent des nuisances de moyenne intensité. La classe C autorise les usages à tous les niveaux du bâtiment;
- **C.7 de la classe A** : la nomenclature C.7 représente les commerces de gros et d'entreposage et dont les activités génèrent des nuisances de forte intensité. Dans la classe A, toutes les opérations, y compris l'entreposage doivent être réalisées à l'intérieur du bâtiment;
- **I.2 de la classe C** : la nomenclature I.2 représente les industries légères dont les activités génèrent des nuisances légères, mais sans aucun danger d'explosion ou d'émanation toxique. La classe C autorise les usages à tous les niveaux du bâtiment.

Dérogation

Le requérant souhaite convertir une partie de ses locaux, qui représente une superficie d'environ 592 m² du bâtiment, en un commerce de vente et location de véhicules automobiles de la catégorie C.4, sans atelier d'entretien et de réparation. Le local proposé pour accueillir l'établissement est situé du côté est du bâtiment et a façade sur la rue de Namur.

Afin de limiter l'importance accordée à ce type de commerce, la résolution va prévoir certaines conditions pour encadrer ces activités. Entre autres, la superficie de plancher pour un établissement, occupé par cet usage, ne devra pas excéder 600 m², aucune activité reliée à l'entretien ou à la réparation de véhicules automobiles ne sera autorisé et l'étalage et l'entreposage devra se faire à l'intérieur du bâtiment.

Justification

Comme mentionné, ce secteur fait partie d'une portion du territoire de l'arrondissement faisant l'objet d'une planification détaillée dont une des orientations est celle de consolider les secteurs d'emplois et commerciaux. Le regroupement des commerces de vente automobile dans le secteur du boulevard Décarie faciliterait sa limitation dans le secteur à l'est du boulevard Décarie, tel que recommandé au Plan d'urbanisme.

RECOMMANDATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable, avec conditions, à la présente demande pour les raisons suivantes :

- le projet proposé respecte l'orientation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qui vise à consolider l'activité commerciale du secteur;
- l'usage véhicules automobiles (vente et location) est compatible avec le milieu d'insertion qui comporte déjà plusieurs commerces de vente et location de véhicules automobiles autorisés de plein droit ou par projets particuliers;
- le projet proposé répond aux critères d'évaluation d'un projet particulier (voir tableau des critères d'évaluation en pièce jointe).

Conditions :

- que la superficie autorisée pour cet usage soit limitée à 600 m²;
- qu'aucune activité reliée à l'entretien ou à la réparation de véhicules automobiles ne soit autorisée;
- que l'étalage et l'entreposage de véhicules soient faits uniquement à l'intérieur.

Comité consultatif d'urbanisme

- Lors de sa séance du 1^{er} juin 2010, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour la réalisation du projet aux conditions proposées pour autoriser l'usage véhicules automobiles (vente et location), pour l'établissement situé au 7325, boulevard Décarie.

Aspect(s) financier(s)

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

- 09 juin 2010 Publication de l'avis de l'assemblée publique de consultation;
- 28 juin 2010 Assemblée publique de consultation.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- 7 juin 2010 Adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement;
- 9 juin 2010 Publication de l'avis de l'assemblée publique de consultation;
- 28 juin 2010 Assemblée publique de consultation;
- 28 juin 2010 Adoption du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement;
- 16 août 2010 Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Le projet de résolution est conforme au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Recommandation favorable

Responsable du dossier
Dino CREDICO

Endossé par:
Daniel LAFOND

Conseiller en Aménagement

Tél. : 868-4463

Télécop. : 868-5050

Directeur

Tél. : 514 872-6323

Télécop. : 514 868-5050

Date d'endossement : 2010-01-20 08:58:13

Numéro de dossier : 1093779011

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 28 juin 2010

Résolution: CA10 170209

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-50

Il est proposé par Lionel PEREZ

appuyé par Marvin ROTRAND

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-50 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 7325, boulevard Décarie, afin de permettre l'usage véhicules automobiles (vente et location), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) .

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 2 648 709.

SECTION II AUTORISATIONS

2. En plus des usages autorisés par la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'usage véhicules automobiles (vente et location) est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux articles 123, 190, 194, 195, 216, 217, 218, 255, 256, 257 et 258 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Aux fins de la délivrance des permis et certificats relatifs à l'occupation autorisée par la présente résolution, les conditions suivantes s'appliquent :

- 1° l'étalage et l'entreposage de véhicules doivent être réalisés à l'intérieur du bâtiment;
- 2° cet usage doit occuper une superficie de plancher n'excédant pas 600 m²;
- 3° aucun usage, principal ou accessoire, relié à l'entretien ou à la réparation de véhicules automobiles n'est autorisé.

SECTION IV
DISPOSTIONS PÉNALES

4. Toute personne qui occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 5.

5. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

1^o s'il s'agit d'une personne physique :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$.

2^o s'il s'agit d'une corporation :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 1 000 \$ à 3 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.

ANNEXE A

Territoire d'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1093779011

Michael APPLEBAUM

Maire d'arrondissement

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 juillet 2010



LE BUDGET 2011

PRÉSENTATION PUBLIQUE

28 OCTOBRE 2010



LE PLATEAU EN BREF

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

LE PTI 2011-2013

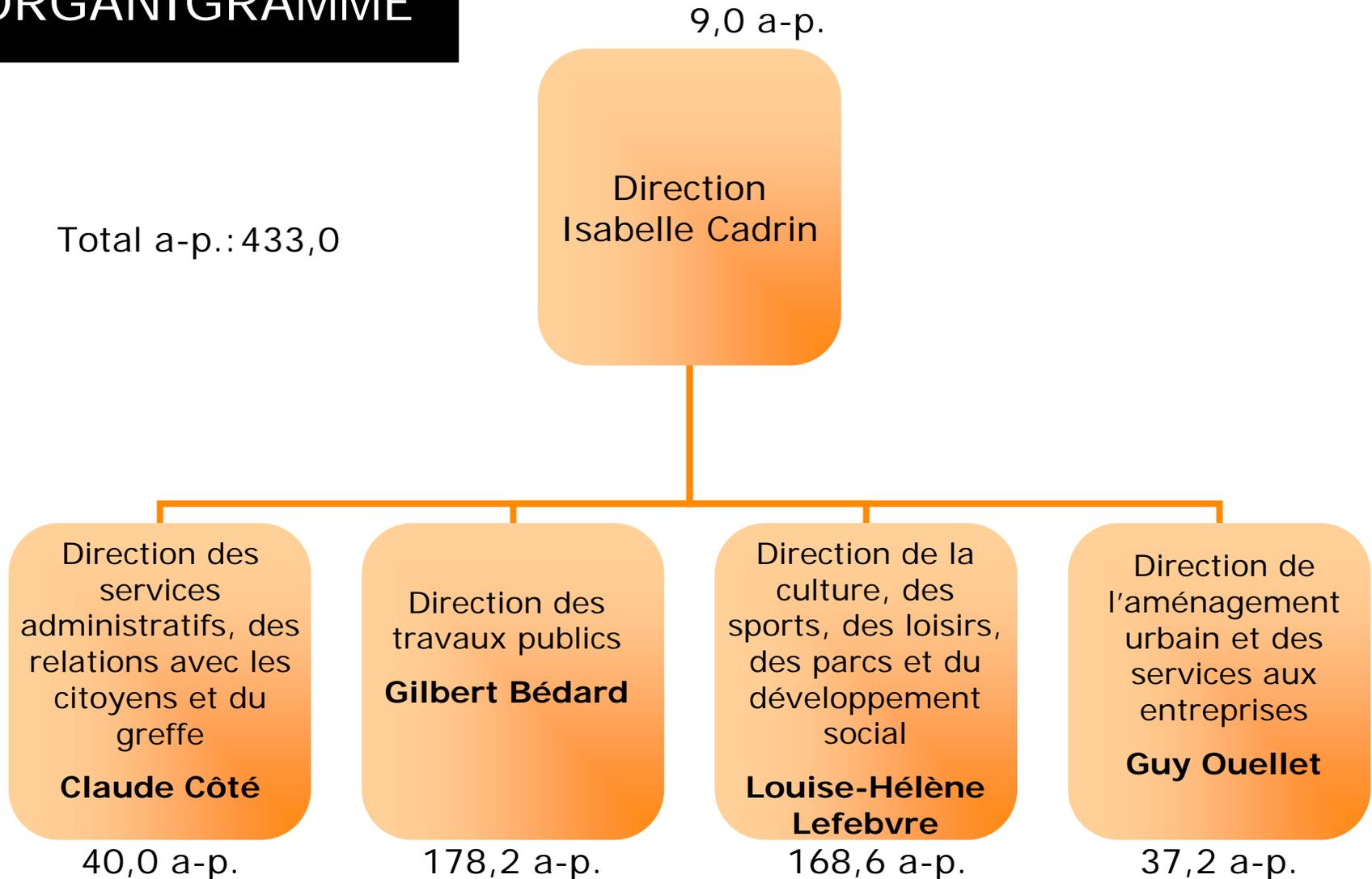
LE CALENDRIER BUDGÉTAIRE

LE PLATEAU EN BREF

- Territoire de 8,1 km²
- Le plus dense au Canada
 - 12 430 habitants au km²
- Plus de 101 000 habitants
 - 50 % d'entre eux ont entre 20 et 39 ans
 - Scolarisation plus élevée que la moyenne montréalaise
 - 33,9% des ménages privés vivent sous le seuil de faible revenu (avant impôt)
- 14 600 bâtiments
- 53 950 logements, dont 74 % occupés par des locataires
- 5 000 établissements d'affaires
- Valeur foncière de 13,2 G\$ (Rôles 2011–2012–2013)



ORGANIGRAMME



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, C'EST QUOI?

- Le budget de fonctionnement sert à pourvoir aux activités courantes :
 - Rémunération
 - Achats de biens et de services
 - Contributions financières
- Les dépenses sont financées par la dotation allouée par la Ville centre et la tarification locale.

CADRE JURIDIQUE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- La dotation est déterminée par la Ville centre
- Le conseil d'arrondissement (CA) doit déposer un budget équilibré
- Tout surplus est à l'usage exclusif du CA
- En cas de déficit prévu, le CA doit adopter un budget additionnel et une taxe spéciale pour le combler
- Pour augmenter les services, le CA peut imposer de nouvelles taxes

Éléments sous gouverne de la Ville centre :

- Gel budgétaire des dotations :
 - Aucun ajustement pour supporter les hausses de coûts dues à l'inflation et à l'indexation des dépenses (rémunération, contrats, fonds des immeubles, etc.)
- Maintien du Fonds de développement
- Versement de la réserve de 12 M\$
- Remise des revenus de parcomètres ainsi que ceux de remorquage lors des activités de déneigement :
 - Réduction équivalente à la dotation versée en contrepartie des revenus historiques transférés.

Éléments sous gouverne locale :

- Rationalisation des opérations
- Majoration des tarifications locales

NOUVEAUTÉ :

- À compter du 1^{er} janvier 2011, l'arrondissement pourra bénéficier des revenus nets générés par toute nouvelle initiative en matière de gestion de stationnement tarifé.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2011 VOLET DÉPENSES

Budget 2010		55 278,5 \$
-------------	--	-------------

Ajustements

▪ Fonds de développement	162,6 \$	
▪ Répartition de la réserve de 12 M\$	388,6 \$	
▪ Incitatif – affectation d’un employé en disponibilité	10,0 \$	
▪ Ajustement – facturation immobilière	(28,4 \$)	532,8 \$

Dotation 2011 établie par la Ville centre		55 811,3 \$
---	--	-------------

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2011

VOLET REVENUS

Budget 2010		4 156,2 \$
-------------	--	------------

Transfert de revenus

▪ Parcomètres	5 814,7 \$	
▪ Amendes – frais de remorquage	245,0 \$	6 059,7 \$

Dotation 2011 établie par la Ville centre		10 215,9 \$
---	--	-------------

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2011

DOTATION DE LA VILLE CENTRE

Volet dépenses	55 811,3 \$
MOINS volet revenus	(10 215,9 \$)

Dotation nette établie par la Ville centre	45 595,4 \$
--	-------------

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- Présenter un budget équilibré de manière à honorer nos obligations contractuelles et légales
- Ne pas imposer de taxes locales
- Rationaliser nos opérations
- Renforcer nos services de première ligne
- Financer de façon récurrente les projets initiés en 2010 par les économies de déneigement

RATIONALISATION DES OPÉRATIONS

L'arrondissement a rationalisé ses opérations pour un montant de 1,2 M\$ afin d'absorber les dépenses suivantes :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| ▪ Indexation de la main-d'œuvre | 0,7 M\$ |
| ▪ Indexation des biens et services | 0,3 M\$ |
| ▪ Indexation des contrats | 0,1 M\$ |
| ▪ Augmentation de la TVQ de 1 % | 0,1 M\$ |

RENFORCEMENT DES SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE

- à l'expertise technique et en horticulture afin de mettre en œuvre nos plans de verdissement et d'apaisement de la circulation;
- à la délivrance des permis, à l'inspection, au contrôle animal et au contrôle du bruit afin d'améliorer nos délais d'intervention et d'accroître nos revenus;
- en forte période d'achalandage, par l'embauche de 22 étudiants afin de renforcer nos équipes régulières;
- pour agrandir le territoire de collecte de résidus alimentaires.

Budget de 2 M\$ requis

RÉCURRENCE DES NOUVELLES INITIATIVES

- Déploiement d'équipes vertes dans trois secteurs pour :
 - accroître la propreté de certaines rues
 - aménager et agrandir des carrés d'arbre
 - offrir plus de services aux parcs Baldwin et Clark
- Augmentation des travaux de réfection routière effectués en régie pour :
 - favoriser le développement de notre expertise
 - valoriser le travail de nos équipes des travaux publics



Budget de 0,6 M\$ requis

BESOINS BUDGÉTAIRES

Budget 2011 requis	58 425,9 \$
Dotation établie par la Ville centre	<u>55 811,3 \$</u>
Revenus additionnels requis pour soutenir les orientations 2011	2 614,6 \$

NOUVELLES SOURCES DE REVENUS

À COMPTER DE 2011 :

- L'arrondissement bénéficiera des revenus nets générés par toute nouvelle initiative en matière de stationnement tarifé sur son territoire.
- L'arrondissement obtiendra le pouvoir de fixer les tarifs de parcomètres situés sur le réseau artériel.

REVENUS BUDGÉTÉS

Augmentation des revenus de 2,6 M\$ en 2011 :

0,3 M\$ par l'augmentation de la prévision des revenus générés par la délivrance des permis de construction et de transformation des bâtiments;

2,3 M\$ par la création d'environ 600 nouvelles places de parcomètres – mandat donné à Stationnement de Montréal.

REVENUS NON BUDGÉTÉS

Potentiel annuel de plus de 6 M\$

Uniformisation à 3 \$ des tarifs de parcomètres :

- un minimum de 30 % des revenus nets générés sera affecté à un Fonds d'initiatives et d'investissement visant à maintenir l'achalandage et l'attractivité des rues commerciales – formule à définir en collaboration avec les SDC

Mise en œuvre d'une politique globale de stationnement :

- 2 projets pilotes de parco-jour en 2011
- Prolongation des heures de tarification à proximité des bars le jeudi, vendredi et samedi : St-Laurent, de Sherbrooke à Roy

Réaffectation des surplus d'opérations en cours d'année :

- ex : économie de déneigement en 2010

Dépassement des cibles de revenus annuels :

- ex : valeur réelle des revenus de permis de construction et de transformation découlant d'une forte vitalité économique

De nouveaux revenus pour :

- Rembourser nos dettes et regarnir les réserves légales.
- Renforcer nos infrastructures et équipements de base.
- Sécuriser le réseau routier.
- Renforcer nos services de première ligne.
- Aménager l'espace public.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Volet des revenus	2010	2011	%
Dotation de la Ville centre	51 122 300 \$	45 595 400 \$	(10,8)
Revenus de sources locales	4 156 200 \$	12 830 500 \$	308,7
Total	55 278 500 \$	58 425 900 \$	5,7

Volet des dépenses

Administration générale	6 431 000 \$	6 735 300 \$	4,7
Sécurité publique	80 800 \$	133 700 \$	65,5
Transport	21 391 500 \$	22 039 500 \$	3,0
Hygiène du milieu	8 002 700 \$	8 320 600 \$	4,0
Aménagement, urbanisme et développement	2 736 700 \$	3 136 600 \$	14,6
Loisirs et culture	16 635 800 \$	18 060 200 \$	8,6
Total	55 278 500 \$	58 425 900 \$	5,7

VOLET DES REVENUS

Secteurs d'activités	2010	2011	%
Parcomètres – Historique	0 \$	5 814 700 \$	100
Parcomètres – Nouvelles initiatives	0 \$	2 300 000 \$	100
Occupation du domaine public	2 177 000 \$	2 177 000 \$	0
Permis et études de demandes	1 096 700 \$	1 398 100 \$	27,5
Services culturels et récréatifs	518 900 \$	492 100 \$	(5,2)
Services divers	205 400 \$	245 400 \$	19,5
Amendes – Remorquage	0 \$	245 000 \$	100
Travaux effectués par la Ville	158 200 \$	158 200 \$	0
Total des revenus de sources locales	4 156 200 \$	12 830 500 \$	308,7

VOLET DES DÉPENSES

Objets de dépenses	2010	2011	%
Rémunération	22 560 700 \$	24 744 000 \$	9,7
Cotisations de l'employeur	6 108 600 \$	6 564 500 \$	7,5
Transport et communications	618 700 \$	623 600 \$	0,8
Contrats, services professionnels et techniques	9 243 000 \$	9 252 600 \$	0,1
Location, entretien et réparations	10 085 300 \$	10 199 700 \$	1,1
Biens durables et non durables	3 569 000 \$	3 607 300 \$	1,1
Contributions aux organismes et autres	3 093 200 \$	3 434 200 \$	11,0
Total des dépenses	55 278 500 \$	58 425 900 \$	5,7

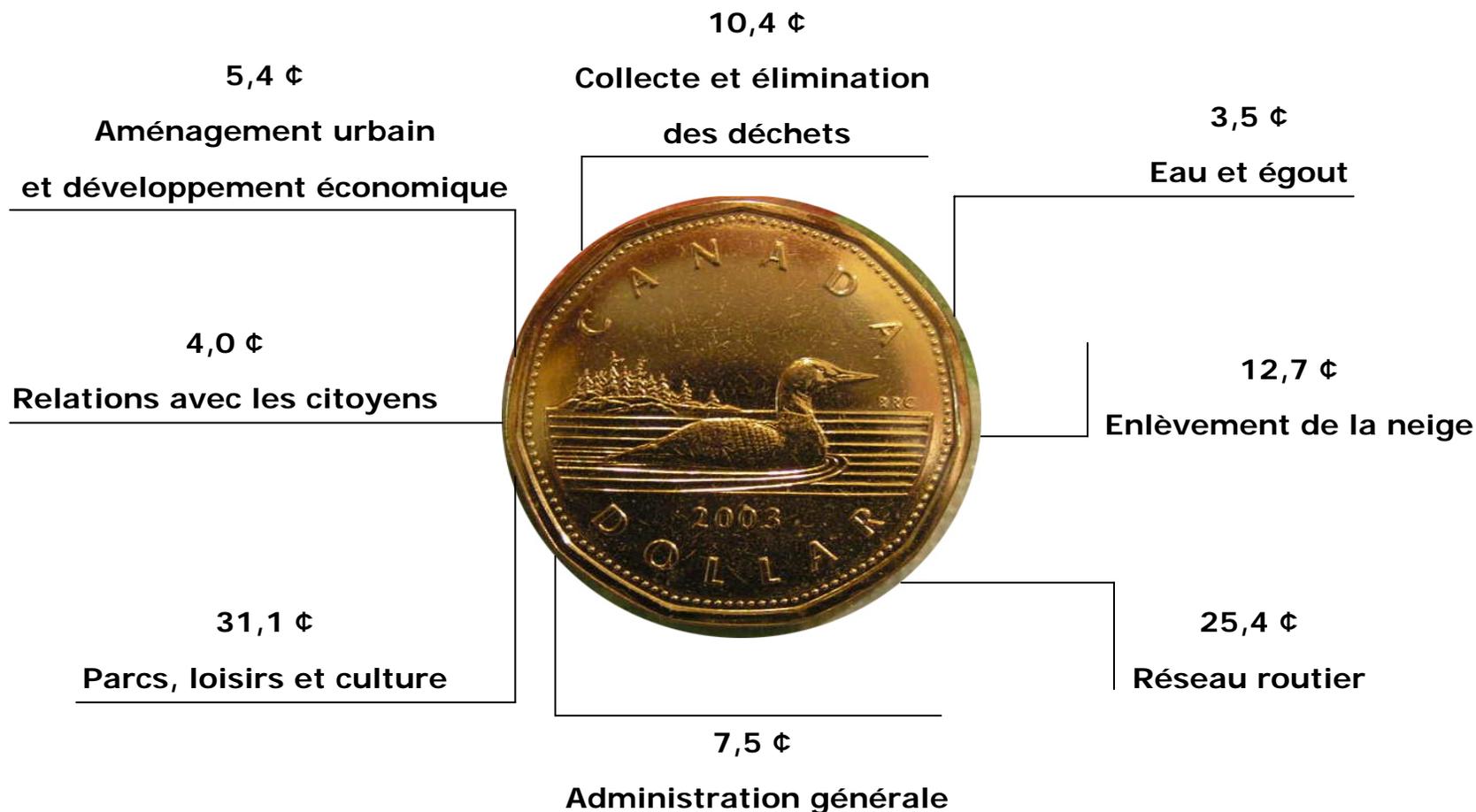
Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2011, soit :

- 58 425 900 \$ pour les dépenses de fonctionnement
- 12 830 500 \$ pour les revenus de sources locales

PRINCIPALES ACTIVITÉS



POUR CHAQUE DOLLAR DÉPENSÉ



PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les pages suivantes vous présentent 34 des principales activités de l'arrondissement. Celles-ci correspondent à 94 % du budget.

Pour chaque activité, le budget inclut toutes les familles de dépenses dont notamment : la rémunération, les communications, les contrats, les services professionnels et techniques, la location, l'entretien et les réparations, les biens durables et non durables et les contributions financières.

INSPECTIONS DES BÂTIMENTS, SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ DES LOGEMENTS

Budget	746 300 \$
Effectif	9,0 a-p
Revenus	0 \$

Annuellement, cette équipe effectue le suivi de près de 3 300 dossiers, soit :

- 2 400 permis et certificats
- 300 requêtes sur la salubrité et la sécurité des logements
- 600 requêtes de tout genre

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DES CERTIFICATS D'OCCUPATION

Budget	634 300 \$
Effectif	7,0 a-p
Revenus	1 186 200 \$

Annuellement, cette équipe :

- Reçoit plus de 5 800 citoyens au comptoir d'accueil
- Reçoit plus de 1 800 demandes de permis de construction et de transformation, soit 21 % de plus qu'en 2005
 - Investissements de 165 M\$, soit 110 % de plus qu'en 2005
- Reçoit plus de 600 demandes de certificats d'occupation et d'affichage

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

Budget	346 500 \$
Effectif	3,0 a-p
Revenus	78 100 \$

Annuellement, cette équipe :

- Traite plus de 200 dossiers d'évaluation architecturale qualitative en collaboration avec le CCU
- Traite plus de 690 dossiers d'évaluation architecturale normative
- Administre le programme de subvention à la restauration pour plus de 75 projets d'un montant de 5 M\$ de travaux et 1,5 M\$ de subventions engagées

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières



URBANISME : PLANIFICATION - RÉGLEMENTATION

Cette équipe :

Planifie des secteurs en requalification, dont :

- St-Viateur Est et L'est du Plateau

Travaille en collaboration avec le CCU afin:

- D'adapter la réglementation existante :
 - Clauses pénales
 - Plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - Abords des voies ferrées
- De recommander de nouvelles réglementations :
 - Ex: retrait des panneaux publicitaires; qualité des logements

Budget	277 200 \$
Effectif	2,0 a-p
Revenus	0 \$

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

URBANISME – PROJETS DÉROGATOIRES

Budget	264 500 \$
Effectif	2,0 a-p
Revenus	75 500 \$

Cette équipe évalue, en collaboration avec le CCU, les demandes de projets dérogatoires en vue de :

- Négocier et autoriser plus de 30 projets qui contribuent à la qualité du milieu
- Refuser près de 100 projets qui ne répondent pas aux orientations et les réorienter vers la conformité

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

Budget	227 900 \$
Effectif	1,0 a-p
Revenus	0 \$

- Soutien aux gens d'affaires – 5 000 établissements
- Appui au regroupement des 3 sociétés de développement commercial – 1 800 établissements (Contribution de 100 000 \$)
- Administration du programme de subvention PR@M commerce : 40 projets pour un montant de 6,8 M\$ de travaux et 1,3 M\$ de subventions
- Administration du programme de subvention PR@M industrie : 5 dossiers pour un investissement de 17,3 M\$ en 2 ans

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

CENTRES COMMUNAUTAIRES

Budget	4 628 100 \$
Effectif	16,2 a-p
Revenus	0 \$

- Exploitation de 5 centres de loisirs
 - Valeur du Fonds des immeubles : 2 371 800 \$
- 22 organismes partenaires offrant des activités de loisirs :
 - 10 organismes conventionnés avec contributions financières totalisant 715 800 \$
 - 12 organismes conventionnés sans contribution financière
- 1 257 heures d'activités par semaine offertes aux clientèles :
 - jeunesse : 47 activités
 - parents-enfants : 15 activités
 - adultes : 94 activités
 - aînés : 9 activités
- Ressources matérielles en soutien aux activités : 421 000 \$

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

PARCS ET ESPACES VERTS

Budget	2 206 000 \$
Effectif	27,1 a-p
Revenus	4 000 \$

Planification et entretien de :

- 61 parcs et espaces verts locaux
 - Gardiennage des parcs Clark, Baldwin, Laurier et St-Louis
- 30 aires de jeux pour enfants
- 7 patinoires de hockey et 4 décoratives
- 28 terrains sportifs :
 - 9 terrains de volley-ball extérieurs
 - 7 terrains de soccer
 - 7 terrains de balle
 - 2 terrains de football
 - 3 terrains de basketball



Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

HORTICULTURE ET ARBORICULTURE

Budget	1 859 100 \$
Effectif	20,7 a-p
Revenus	0 \$

- Entretien des arbres :
 - Sur rues : 10 123 arbres - dans les parcs locaux : 2 829 arbres
 - Arrosage requis des nouveaux arbres pendant 4 ans = environ 1 400 arbres par année
 - Augmentation du patrimoine arboricole de 742 arbres en 7 ans
- Agrandissement de fosses d'arbres :
 - Près de 973 fosses agrandies dont 512 avec paillis et 461 fleuries
- Embellissement :
 - Aménagement de 420 bacs et paniers à fleurs
 - Aménagement de fleurs et végétaux dans divers parcs, saillies de trottoirs, mail centraux

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

GRANDS PARCS MÉTROPOLITAINS JEANNE-MANCE ET LA FONTAINE

Budget	1 160 600 \$
Effectif	14,8 a-p
Revenus	0 \$

L'arrondissement gère en délégation l'entretien, l'horticulture et l'arboriculture de deux grands parcs métropolitains :

- Jeanne-Mance : 15 hectares et 425 arbres
- La Fontaine : 41 hectares et 2 337 arbres
 - Patinoire décorative du parc La Fontaine : 12 hectares
- Support aux événements autres que sportifs, en 2010 :
 - parc La Fontaine : 62 événements dont 10 avec plus de 500 personnes
 - parc Jeanne-Mance : 15 événements dont 7 avec plus de 500 personnes
 - Support au bureau du cinéma, principalement au parc La Fontaine, environ 75 tournages

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

Budget	2 620 600 \$
Effectif	33,8 a-p
Revenus	79 800 \$

Exploitation de deux bibliothèques ouvertes 53 heures par semaine, 7 jours par semaine, 354 jours par année

- Plus de 525 000 prêts de documents
- Plus de 1 400 activités d'animation pour jeunes, ados et adultes dont près de 600 avec des écoles du quartier
- Nouveautés :
 - réservations en ligne de documents, CD et DVD
 - site Internet revampé
 - Wi-Fi, dont les utilisateurs ont contribué à augmenter de 17% la fréquentation de la bibliothèque Mile End

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

MAISON DE LA CULTURE

Budget	416 400 \$
Effectif	5,0 a-p
Revenus	0 \$

L'arrondissement exploite et assure la promotion des activités offertes par la maison de la culture :

- Plus de 115 spectacles et 12 expositions présentés en collaboration avec des artistes du quartier et de nombreux organismes
- Plus de 5 compagnies artistiques sont accueillies en résidence afin de soutenir leur création
- 3 projets de médiation



Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

PISCINES ET PATAUGEOIRES

Budget	2 189 000 \$
Effectif	27,8 a-p
Revenus	86 500 \$

Exploitation :

- de 3 piscines intérieures
 - Ententes sans contribution avec 3 organismes partenaires
- 2 piscines extérieures
- 4 pataugeoires
- Entente de partenariat avec le YMCA
- 526 heures d'activités par semaine en période estivale
- 263 heures d'activités par semaine de septembre à juin

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

Budget	1 438 700 \$
Effectif	14,3 a-p
Revenus	207 600 \$

Exploitation de 2 arénas de septembre à avril :

- 33 clients commerciaux
- 27 organismes utilisateurs
- 156 heures d'activités par semaine offertes aux clientèles :
 - Jeunesse : 4 activités
 - Adultes : 4 activités

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Budget	586 400 \$
Effectif	2,0 a-p
Revenus	0 \$

- Lutte à la pauvreté et relations interculturelles
 - contribution locale de 15 000 \$
 - contribution corporative de 127 500 \$
- Sécurité urbaine
 - contribution locale de 30 000 \$
- Gestion des évictions : 63 800 \$

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

Budget	61 700 \$
Effectif	1,0 a-p
Revenus	0 \$

L'arrondissement apporte annuellement son soutien à la tenue de 100 événements publics et promotions commerciales se tenant sur son territoire

- 84 événements sont coordonnés localement : promotions commerciales, projet de pavoisement du temps des Fêtes, processions, installations de bannières, Fêtes nationales, etc.
- 15 événements métropolitains nécessitant une étroite collaboration de l'arrondissement : Féria du vélo, Week-end Vaincre le cancer du sein, Marathon, A.T.S.A., Festival Fringe, Défilé de la Saint-Jean-Baptiste, Marché de la poésie

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

TENNIS

Budget	174 800 \$
Effectif	2,3 a-p
Revenus	150 000 \$

Entretien et exploitation de 2 terrains extérieurs comprenant 26 courts (La Fontaine et Jeanne-Mance)

- 196 heures d'activités par semaine d'avril à octobre



Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

CONTRÔLE ANIMAL

Budget	143 500 \$
Effectif	1,0 a-p
Revenus	95 500 \$

- 700 ventes de médailles pour chiens
- Service de fourrière
- 40 dossiers traités annuellement
- Un employé dédié uniquement à l'arrondissement afin d'améliorer nos délais d'intervention
 - en 2010, 2 employés pour les 9 arrondissements de l'ex-Montréal

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

GRAFFITIS ENLÈVEMENT ET SENSIBILISATION

Budget	113 700 \$
Effectif	1,1 a-p
Revenus	0 \$

- L'arrondissement reçoit une somme de 300 000 \$ dans le cadre de Montréal.net
- Graffitis nettoyés :
 - sur le domaine privé : 35 000 m²
 - sur le domaine public : +/- 3 500 m²
- Nouveautés :
 - Promotion de la vigne pour contrer les graffitis et distribution gratuite de plants de vigne aux citoyens
 - Activité Graffitis sur bandes de patinoire au parc Laurier
 - Exposition de graffitis sur toiles : exposition à la bibliothèque du Mile End et O Patro Vys
 - Événement graffitis sur les piliers du viaduc Van Horne

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

JARDINS COMMUNAUTAIRES

Budget	25 200 \$
Effectif	0,3 a-p
Revenus	0 \$

L'arrondissement fourni un animateur horticole afin de soutenir les comités de nos 4 jardins communautaires, comportant :

- 206 jardinets (De Lorimier, Mile End)
- 45 jardinets pour fleurs seulement (Baldwin)
- 29 jardinets pour culture en bac (Rivard)

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Budget	2 272 900 \$
Effectif	20,0 a-p
Revenus	8 150 700 \$

- Préparation et suivi des budgets
- Rôle-conseil et mise en place de contrôles internes adéquats
- Soutien administratif (achats, paies, bureautique)
- Élaboration et implantation d'outils de gestion
- Gestion immobilière (45 bâtiments)
- Développement informatique local (211 postes de travail)
- Les revenus de parcomètres sont comptabilisés dans cette activité

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET GREFFE

Budget	1 355 300 \$
Effectif	11,0 a-p
Revenus	812 600 \$

- Services directs aux citoyens (BAM et 311)
- Soutien au conseil, commissions et consultations publiques
- Gestion des archives et accès aux documents
- Conseils juridiques aux directions et rédaction législative
- Ester en justice
- Les revenus de vignettes sont comptabilisés dans cette activité

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

Budget	752 500 \$
Effectif	7,0 a-p
Revenus	0 \$

- Dotation et planification de la main-d'œuvre
 - Nombre de postes comblés
 - Temporaire : 171; permanent : 33
 - Nombre de concours
 - Temporaire : 167; permanent : 33
 - Nombre de candidatures reçues
 - Temporaire interne : 594; temporaire externe : 2 189
 - Permanent interne : 697; permanent externe : 19
- Relations de travail
 - 56 griefs reçus

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Budget	752 500 \$
Effectif	7,0 a-p
Revenus	0 \$

- Santé et sécurité au travail (données 2010)
 - Nombre de jours perdus : 2 032
 - Nombre d'accidents de travail : 51 dont 39 imputés à l'arrondissement
 - Nombre d'employés réadaptés : 5 (4 autres prévus d'ici le 31-12-10)
- Développement des ressources humaines
- Suivi des programmes corporatifs
 - Programme d'aide aux employés
 - Programme d'accès à l'égalité en emploi
 - Programme d'équité salariale

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

COMMUNICATIONS

Budget	495 600 \$
Effectif	3,0 a-p
Revenus	0 \$

- Rôle-conseil et soutien aux 4 directions et au bureau des élus
- Développement d'outils et de moyens de communication :
 - Exemples: bulletin Ohé Le Plateau, communiqués, avis aux résidants, publicités, brochures, affiches et soirées d'information
- Rédaction des contenus du site web pour plus de 20 000 visiteurs uniques par mois
- Relations publiques :
 - Répond à + de 300 demandes de journalistes par année
 - Organisation événementielle

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES

Budget	387 600 \$
Effectif	4,0 a-p
Revenus	0 \$

- La loi permet le financement de personnel politique pour un montant maximum établi à 0,32 % du budget de fonctionnement, soit 186 400 \$ pour 2011
 - Permet de financer 3 attachés politiques : 170 600 \$
- Dépenses de fonctionnement du cabinet politique :
 - 1 chargée de secrétariat : 66 900 \$
 - Prime – maire suppléant : 6 000 \$
 - Biens et services : 69 100 \$
- Contributions financières non récurrentes : 75 000 \$

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Budget	7 860 000 \$
Effectif	29,1 a-p
Revenus	245 000 \$

- 3 territoires - déneigement partiel en régie : 4,1 M\$
 - Rémunération : 2,2 M\$
 - Contrats de transport de neige : 1,2 M\$
 - Location d'équipements : 0,7 M\$
- 2 territoires - déneigement complet à contrat : 2,3 M\$
- Épandage d'abrasifs et de fondants : 1,3 M\$
 - Augmentation de la fréquence d'épandage trottoirs (sortie à chaque précipitation où la situation le requiert)
- 2 sites de disposition de neige exploités : 0,2 M\$
- Particularités de l'arrondissement :
 - 136 km de rues, 262 km de trottoirs et 24 km de ruelles
 - 5 000 remorquages par hiver
 - 5,7 km de rues étroites – stratégie particulière requise

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Budget	6 142 600 \$
Effectif	51,0 a-p
Revenus	3 600 \$

- 9 territoires de collecte de déchets qui incluent les encombrants (environ 30 000 tonnes métriques/année) : 4,1 M\$
 - 550 paniers à vider quotidiennement
 - 12 collectes de résidus verts par année, 4 collectes de feuilles mortes et 2 collectes de sapins
- Collecte sélective faite entièrement en régie par 6 équipes (environ 10 000 tonnes métriques/année) : 1,7 M\$
- Élargissement du territoire de collecte des matières organiques et transfert de l'activité en régie par 1 équipe : 0,1 M\$
- Contribution aux éco-quartiers : 0,2 M\$

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Budget	4 094 300 \$
Effectif	-
Revenus	0 \$

- Réparations d'équipements :
 - Facturation à l'acte : 2,8 M\$
 - 255 véhicules et accessoires
 - Valeur de remplacement : 17,0 M\$
- Formation : 0,2 M\$
- Ateliers : 0,2 M\$
- Immatriculation des véhicules : 0,1 M\$
- Frais de gestion : 0,1 M\$
- Essence et huile diesel : 0,7 M\$

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

Budget	2 769 800 \$
Effectif	28,6 a-p
Revenus	100 000 \$

- Balayage et nettoyage des chaussées et trottoirs
 - Balayage de rues : 2 fois par semaine dans les rues locales et 7 jours par semaine sur les artères et certaines rues commerciales du 1er avril au 1er décembre
 - Opération nettoyage du printemps sur 6 semaines
- Équipe de nuit semaine et fin de semaine
 - Dédiée au maintien de la propreté de nos secteurs commerciaux
 - En support aux événements spéciaux et promotions commerciales
- Inspection du domaine public : environ 1 400 constats émis par année – revenus de 100 000 \$
 - Augmentation du nombre d'inspecteurs en période estivale
- Installation et enlèvement du mobilier urbain, supports à vélos, bancs et paniers
- Enlèvement de l'affichage sauvage

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER

Budget	2 735 300 \$
Effectif	29,1 a-p
Revenus	181 200 \$

- Entretien et réparation des trottoirs
 - 920 m² de réfection de trottoirs
 - Revenus de 181 200 \$ pour travaux effectués
- Travaux de revêtement bitumineux et dos d'âne fait entièrement en régie
 - 11 400 m² de scarification de chaussées
 - 3 600 t.m. d'asphalte
 - 58 dos d'âne – rues et ruelles
- Disposition des matériaux d'excavation
- Augmentation des travaux de réfection routière effectués en régie de 300 000 \$

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

ÉTUDES TECHNIQUES

Budget	2 533 000 \$
Effectif	17,1 a-p
Revenus	1 297 900 \$

- Planification du stationnement et de la circulation locale
- Planification du programme de réfection routière
- Soutien et expertise aux projets spéciaux
- Plans, devis, octroi de contrats, surveillance de travaux (revenus de 2 000 \$)
- Gestion de l'occupation temporaire du domaine public (permis et inspections – revenus de 1 295 900 \$)
- Ce budget inclut la facture d'électricité pour l'éclairage de rue et les feux de circulation

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Budget	1 823 900 \$
Effectif	14,3 a-p
Revenus	74 200 \$

- Réparation d'environ 200 fuites d'aqueduc
- Réparation de 10 effondrements de conduites d'égouts, en croissance depuis 2 ans
- Inspection de 900 bornes d'incendie
- Nettoyage de 2 000 puisards
- Revenus de 74 200 \$ pour travaux effectués

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE

Budget	1 580 400 \$
Effectif	-
Revenus	0 \$

Activité assumée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour les arrondissements de l'ex-Montréal

- Entretien, réparation et installation de la signalisation routière et des lampadaires de rues



Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

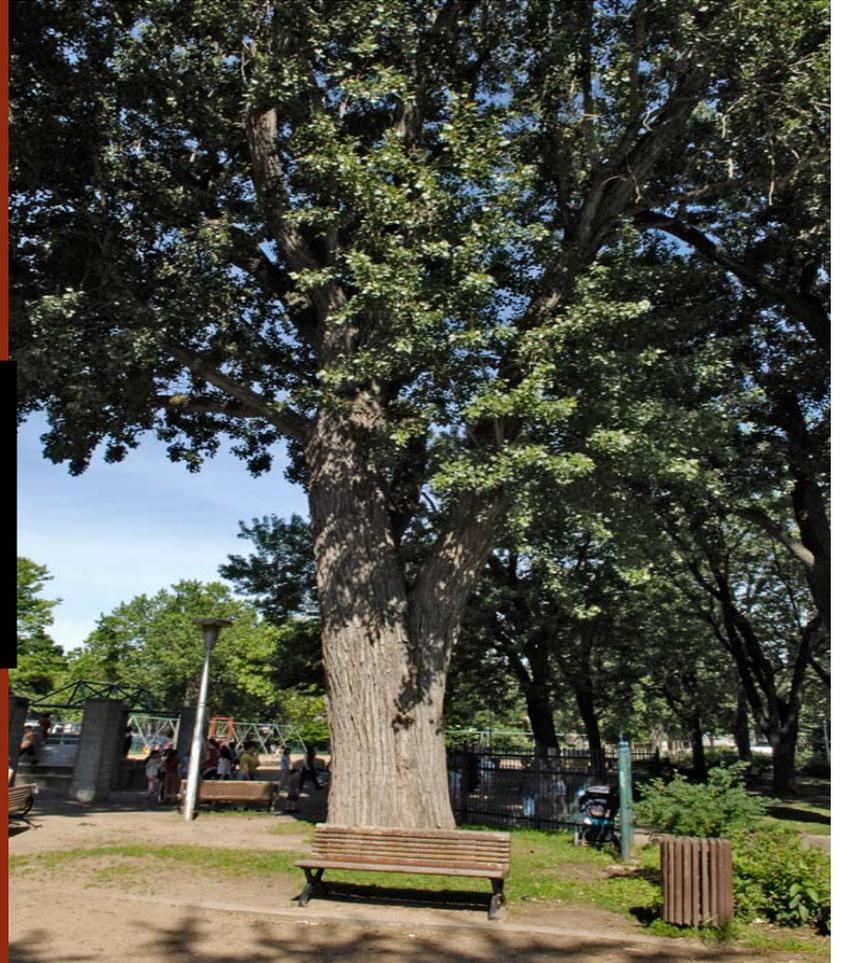
CONTRÔLE DU BRUIT

Budget	81 400 \$
Effectif	1,0 a-p
Revenus	0 \$

- Inspections
- Relevés et analyses
- Application de la réglementation
- Nombre d'avis d'infraction en 2010 : 25
- Dossiers actifs : 148
- Un employé dédié uniquement à l'arrondissement afin d'améliorer nos délais d'intervention
 - en 2010, 2 employés pour les 9 arrondissements de l'ex-Montréal

Budget : rémunération, communications, contrats, services professionnels et techniques, location, entretien et réparations, biens durables et non durables et contributions financières

LE PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS (PTI)
2011-2013



LE PTI, C'EST QUOI ?

- Investissements dans les immobilisations sur 3 ans
- Maintien de la qualité des actifs
- Développement dans les secteurs stratégiques
- Dépenses de nature capitalisable
- Dépenses financées par règlement d'emprunt ou au comptant

Immobilisations en bref:

- 136 km de rues
- 262 km de trottoirs
- 61 parcs et espaces verts
- 45 bâtiments et installations
- 255 véhicules et accessoires

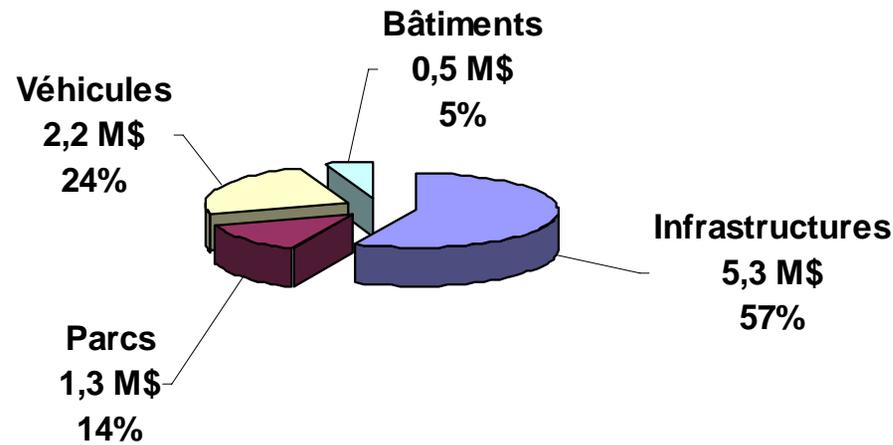
CADRE JURIDIQUE

- Le conseil municipal contrôle le niveau d'endettement
- Le conseil d'arrondissement détermine et approuve son PTI local et adopte ses règlements d'emprunt
- Les projets d'envergure sont sujets aux registres
- Les dépenses en immobilisations font l'objet d'une taxe locale

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- Les projets en cours
- La sécurité
- La vétusté des infrastructures, équipements et installations
- Les engagements de l'arrondissement
- Les ententes avec les partenaires
- L'impact positif sur le budget de fonctionnement

RÉPARTITION PAR PROGRAMMES



Des investissements de 9,3 M\$ sur trois ans :

2011	5,1 M\$
2012	4,2 M\$
2013	0 M\$

Des surplus accumulés de 7,4 M\$ seront reportés en 2011
(Piscine Laurier, chalet-resto du parc La Fontaine et terrain du Monastère)

LE PTI 2011-2013

Description	2011	2012	2013	Ultér.
Parcs				
Divers parcs - Réaménagement - PAAP - Financement par l'arrondissement	750	500		
Bâtiments				
Aréna Mont-Royal - Système de réfrigération et structure - Réfection		100		800
Aréna Saint-Louis - Système de réfrigération - Remplacement				3 160
Bibliothèque Mile-End - Toiture - Réfection				380
Centre multiethnique - Toiture - Réfection	145			
Chalet du parc Baldwin - Toiture - Réfection	80			
Chalet du parc St-Pierre-Claver - Toiture - Réfection	230			
Piscine Baldwin - Système de filtration - Remplacement				1 000
Infrastructures				
Artères commerciales - Amélioration - Honoraires profess. et travaux	50			600
Intersection Rachel / Parc-La Fontaine - Réaménagement géométrique	60	500		
Laurier - Réaménagement géométrique	600	500		5 500
Développement St-Viateur	200	400		1 350
Programme de réfection routière	1 000	640		
Travaux d'apaisement de la circulation	800	500		
Véhicules				
Fourgon (Mitsubishi Fuso) - Boîte de camion	100			
Divers véhicules - Remplacement	1 090	1 000		
Total :	5 105	4 140	0	12 790

INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 2011

- Poursuite du programme de réfection des infrastructures routières et d'apaisement de la circulation
- Réaménagement de parcs pour une valeur de 1,5 M\$ dont la moitié financée par la Ville centre dans le cadre du programme d'amélioration des aménagements dans les parcs
- Poursuite du réaménagement de la piscine Laurier
- Remplacement d'équipements motorisés utilisés pour les activités de voirie, de propreté et d'entretien des espaces verts

INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 2011

- Réfection de la toiture du chalet du parc Baldwin et du centre multiethnique ainsi que la réfection du chalet au parc Saint-Pierre-Claver
- Travaux d'amélioration des artères commerciales
- Réaménagement géométrique de l'avenue Laurier et de l'intersection Rachel - Parc-La Fontaine
- Rétention de services professionnels en vue de produire les plans et devis pour les travaux d'infrastructures relativement à la requalification du secteur St-Viateur

CALENDRIER BUDGÉTAIRE

Adoption du budget de l'arrondissement par le CA	28 octobre
Dépôts des budgets d'arrondissement au comité exécutif	10 novembre
Adoption du budget et du PTI de la Ville	15 décembre
Adoption du budget et du PTI de l'agglomération	17 décembre



Période de questions

L'ANALYSE DES CHARGES ET DU FINANCEMENT PAR OBJETS

La présentation des charges par objets, conformément aux normes du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* définies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), fournit une information sur la nature économique des biens et services acquis et du financement.

Rémunération

En 2011, la rémunération globale, qui comprend la rémunération et les cotisations de l'employeur, s'élève à 2 219,7 M\$, soit une hausse de 226,2 M\$ par rapport à 2010. Les rajustements salariaux (indexations, progressions statutaires), les variations dans les différents régimes étatiques et charges sociales de même que l'ajout de postes expliquent cette augmentation. La rubrique qui traite de la rémunération globale, dans la présente section, expose les principaux éléments de cette variation.

Transport et communication

En 2011, le budget s'établit à 41,2 M\$, en hausse de 1,2 M\$ par rapport au comparatif de 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à une somme de 0,6 M\$ qui sera consacrée aux activités liées à la distribution de l'eau potable.

Services professionnels

Le budget de 39,6 M\$ en 2011 est en baisse de 11,5 M\$, soit 22,6 % par rapport au comparatif de 2010. Cette diminution s'explique, d'une part, par le regroupement de plusieurs services découlant de l'importante réorganisation administrative amorcée en 2010 et, d'autre part, par le renforcement à l'interne des ressources humaines

affectées à la gestion des contrats, des projets et autres programmes de gestion de l'actif municipal.

Services techniques et autres

Pour les services techniques et autres, le budget de 313,7 M\$ en 2011 augmente de 7,5 M\$ par rapport à 2010. Cette variation découle de divers projets propres aux arrondissements et aux services centraux. Les arrondissements présentent un budget pour les services techniques et autres de 166,6 M\$, une hausse de 2,3 M\$ qui s'explique, entre autres, par les éléments suivants :

- une somme additionnelle de 0,8 M\$ allouée à l'entretien du Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- un investissement supplémentaire de 1 M\$ dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la gestion de l'édifice abritant le futur centre sportif, opérationnel en 2011;
- un montant supplémentaire de 0,6 M\$ pour l'entretien des parcs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Du côté des services municipaux et autres postes budgétaires, le budget pour les services techniques et autres est de 147,2 M\$, en hausse de 5,2 M\$. Cette variation est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- un budget additionnel de 3,3 M\$ pour l'entretien et l'inspection des réseaux d'eau et d'égout secondaires, en partenariat avec les arrondissements;
- un budget additionnel de 2,1 M\$ consacré au plan d'affaires des Muséums nature de Montréal, qui prévoit notamment la construction du nouveau Planétarium, en conformité avec son plan de repositionnement souhaité parmi les attraits touristiques;
- une réduction de 0,9 M\$ liée principalement à une diminution des tarifs de la SAAQ pour les services facturés à la Ville de Montréal.

Location, entretien et réparation

Concernant les charges de location, le budget s'établit à 169 M\$ et demeure relativement stable par rapport au comparatif de 2010, avec une variation à la baisse de 0,4 M\$.

Biens non durables

En 2011, le budget s'établit à 231,7 M\$, ce qui représente une diminution de 0,9 M\$ par rapport à 2010. Cette variation est principalement due aux facteurs suivants :

- l'amélioration du procédé d'épuration des eaux qui a permis d'économiser 1,5 M\$ en produits chimiques;
- des économies d'énergie de 0,5 M\$;

Frais de financement

Les frais de financement totalisent 410,8 M\$, soit une diminution de 7,9 M\$ par rapport à 2010.

Cette variation découle principalement de la baisse des taux d'intérêt dont la Ville bénéficie pour le refinancement de sa dette, tout comme pour les nouveaux emprunts contractés sur le marché.

Contributions à des organismes

En 2011, le budget s'établit à 620,7 M\$, une hausse de 29,7 M\$ par rapport à celui de 2010. Cette variation est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une augmentation de 15,3 M\$ de la contribution à la Société de transport de Montréal (STM) et de 3,6 M\$ de la contribution à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), voir le tableau 16

sur la variation des contributions et de la charge à financer par quotes-parts à la page 46;

- un budget additionnel de 5,2 M\$ pour la réalisation du programme *réussir@montréal –Industrie*;
- l'ajout d'un budget de 1 M\$ à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en vertu d'une entente renouvelée avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- une augmentation de 5,5 M\$ des budgets de différents projets de la Ville qui seront financés par le gouvernement du Québec, dans le cadre du protocole d'entente lié à la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- une diminution de 1,8 M\$ de la contribution aux villes liées, en raison de l'échéance des contrats d'élimination des matières résiduelles, lesquels seront dorénavant gérés par la ville centrale.

Autres objets de dépenses

En 2011, le budget de 79,9 M\$ est en baisse de 48,1 % par rapport à 2010. Cette réduction importante témoigne de l'engagement de l'Administration à rationaliser ses dépenses au cours de l'exercice de 2011, dans la foulée de ses chantiers d'optimisation.

Financement à long terme des activités de fonctionnement

Ce poste représente le montant de financement par emprunts nécessaire pour défrayer certaines dépenses courantes, prévues au budget de fonctionnement. En 2011, un budget de 7,7 M\$ sert à financer l'achat des bacs de recyclage prévus pour le nouveau système de collecte des matières résiduelles.

Remboursement de la dette à long terme

Le remboursement de la dette à long terme, qui comprend la dépense pour le remboursement de capital et les contributions aux fonds d'amortissement, se chiffre à 366,2 M\$ au budget de 2011.

L'augmentation de 14,1 M\$ reflète l'impact de la hausse des emprunts contractés, une hausse atténuée par l'échéance d'autres dettes.

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales), tels la Régie des rentes, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance-emploi, ainsi que les différents avantages sociaux, tels les régimes de retraite et les assurances collectives.

En 2011, la rémunération globale s'élève à 2 219,7 M\$, ce qui équivaut à 49,3 % du budget global des dépenses de fonctionnement de la Ville. Il s'agit d'une hausse d'environ 226,2 M\$, ou 11,3 %, par rapport au comparatif de 2010.

Les principaux ajustements de la rémunération globale sont :

- une augmentation de 35,7 M\$ provenant des indexations salariales des employés;
- une augmentation de 15,4 M\$ attribuable aux progressions des employés dans leurs échelles salariales;
- une baisse d'environ 1,2 M\$ générée par l'entente conclue entre la Ville et le gouvernement du Québec relativement au transfert de la gestion du programme de la sécurité du revenu pour le territoire de l'ancienne ville de Montréal;
- une augmentation de la rémunération de près de 35 M\$ pour un ajout de postes;
- une augmentation de 8,8 M\$ générée par certaines ententes syndicales et sentences arbitrales et par des rajustements divers tels que la variation des crédits prévus aux fins d'équité salariale;

une augmentation de 135 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite, qui se détaille ainsi :

- une hausse de 13 M\$ associée aux nouvelles évaluations actuarielles, au 31 décembre 2009, qui utilisent des hypothèses économiques et démographiques plus conservatrices, en particulier les hypothèses de rendement espéré et de mortalité;

- une augmentation de 82 M\$ suscitée par l'impact de la crise financière de 2008 sur la valeur lissée de l'actif, cet impact étant toutefois atténué par les rendements de 2009, supérieurs à ceux espérés;

- un ajustement de 40 M\$ apporté au traitement comptable de la limite sur l'actif. Toutefois, cet ajustement est compensé par une affectation positive d'un même montant de 40 M\$ au montant à pourvoir, ayant ainsi un effet nul sur les charges financées;

De plus, la Ville prévoit utiliser 28 M\$ en mesure d'allègement additionnelle, tel que le MAMROT le permet, créant en 2011 une augmentation nette de quelque 66 M\$ de la charge à financer.